

TRANSPORT SCOLAIRE 2024/2025

remplir obligatoirement **1 fiche par ENFANT** à inscrire

LA RESPONSABILITE DE L'ACCOMPAGNATEUR, DESIGNÉ PAR LA MAIRIE, CONCERNE LA SURVEILLANCE DE L'ENFANT PENDANT LE TRAJET EN CAR.

SI UN ADULTE ACCOMPAGNE VOTRE ENFANT DE L'ARRÊT DU CAR À SON DOMICILE, CETTE PERSONNE DOIT ÊTRE PRÉSENTE AU MOMENT DE L'ARRIVÉE DU CAR. DANS LE CAS CONTRAIRE, VOTRE ENFANT SERA REMIS AU COMMISSARIAT DE POLICE À LA FIN DU CIRCUIT.

IL EST RAPPELÉ QUE LES FRÈRES ET SŒURS DE MOINS DE 15 ANS NE PEUVENT ÊTRE RESPONSABLES D'ENFANTS PLUS JEUNES, CAR CES ENFANTS SERONT CONSIDÉRÉS PAR L'ACCOMPAGNATEUR COMME RENTRANT SEULS.

LES ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE REMIS À UN ADULTE.

ÉCOLE FREQUENTÉE EN 2024/2025 : _____

CIRCUITS :

CALABRO / MOULIERES / CENTRE VILLE

SAINTE-CLAIRE / ENTREVERT

TOURRIS

FREQUENTATION

MATIN : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI → ARRÊT du matin : _____

SOIR : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI → ARRÊT du soir : _____

A COMPTER DU : _____

ENFANT : NOM/Prénom _____

RESPONSABLE

▪ NOM/Prénom _____

▪ ADRESSE : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

▪ N° de TEL. : _____

AUTRE PERSONNE A CONTACTER, SI NECESSAIRE

▪ NOM/Prénom _____

▪ ADRESSE : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

▪ N° de TEL. : _____

PERSONNE HABILITÉE A DEPOSER ET REPRENDRE L'ENFANT A L'ARRÊT DE CAR

▪ NOM/Prénom _____

▪ N° de TEL. : _____

L'ENFANT RENTRE-T-IL TOUT SEUL DE L'ARRÊT DU CAR À SON DOMICILE ? OUI NON

JE SOUSSIGNE(E) _____

RESPONSABLE LEGAL(E) DE L'ENFANT _____

CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS ET AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE TOUTE LA PARTIE MENTIONNÉE CI-DESSUS.

Fait à _____ le, _____ SIGNATURE :

Votre dossier d'inscriptions fait l'objet d'un traitement automatisé destiné à faciliter son classement ainsi que la recherche d'informations. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ce fichier est à usage interne du Guichet unique, des services Ecoles /Jeunesse /Petite Enfance, et de la Régie municipale de la Ville de LA VALETTE-DU-VAR. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement (en fonction des délais légaux), en prenant directement contact en mairie avec le Guichet unique, les services Ecoles /Jeunesse /Petite Enfance, et de la Régie municipale.